

En septembre 1970, M. MacEachen fut nommé président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre des communes, et ces responsabilités, il les conserva pendant le 29^e Parlement canadien, soit jusqu'en 1974. Au cours de cette période, il présenta un Bill sur les frais d'élections, pour réglementer les frais d'élections des partis politiques et des candidats, et publia un Livre vert sur les conflits d'intérêts visant les députés et les sénateurs.

En août 1974, M. MacEachen devint secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, à ce titre, fut chargé de la représentation canadienne à la conférence sur la loi de l'océan, une conférence organisée en vue d'adopter une orientation coopérative internationale en matière de gestion des ressources marines. En juin 1976, il annonça l'instauration d'une zone économique de 200 milles touchant le plateau continental. M. MacEachen a également à son crédit la signature de l'Accord sur la coopération économique et commerciale entre le Canada et la Communauté économique européenne. De décembre 1975 à juin 1977, il fut co-président de la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI), qui regroupait 27 nations et dont l'objectif était d'établir un ordre économique mondial plus équitable. Au cours de son mandat comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. MacEachen fit admettre le Canada au conseil de sécurité des Nations unies.

M. MacEachen fut à nouveau choisi en septembre 1976 comme président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre des communes. En janvier 1977, il parraina la résolution instituant les débats télévisés de la Chambre des communes. Le 16 septembre de cette même année, M. MacEachen fut nommé vice-premier ministre du Canada. Il présida aussi les négociations en vue d'un accord avec les États-Unis sur le pipe-line gazier du Grand Nord (septembre 1977); il pilota ensuite le projet de loi visant l'adoption par le Parlement de ce même accord canado-américain. En décembre 1977, la Chambre adoptait les modifications à la Loi électorale du Canada présentées par M. MacEachen. Le 14 juin 1979, il devenait chef suppléant de l'Opposition et leader de l'Opposition à la Chambre.

À la suite du scrutin général de février 1980, il reprit son poste de vice-premier ministre et hérita du portefeuille des Finances.

Puis, dans le cadre du Fonds monétaire international, M. MacEachen fut nommé président du Groupe des Dix pour l'année 1980-1981; or, ce groupe se compose des dix pays les plus industrialisés tels que définis par les Accords généraux d'emprunt. De mai 1981 à septembre 1982, M. MacEachen fut aussi président du Comité intérimaire du Fonds monétaire international.

En septembre 1982, il était choisi comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, tout en conservant son titre de vice-premier ministre.

M. MacEachen fut aussi président de la session ministérielle, à la réunion du GATT en novembre 1982.